

PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Papiers – Citoyenneté – Élections \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19810\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19810)

>

[Livret de famille \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N31784\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N31784)

Dossier

Livret de famille

Vérfié le 19 avril 2021 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le livret de famille est un document officiel remis à la naissance du 1er enfant ou lors du mariage. Il présente des extraits d'actes d'état civil des membres d'une famille. Il doit être mis à jour à l'occasion de tout événement survenu après sa délivrance (mariage des parents, naissance, adoption, divorce, décès, etc.). Vous pouvez demander des duplicatas, par exemple en cas de perte ou de vol. Le livret contient également des textes portant sur le droit de la famille.

Délivrance à la naissance du 1er enfant (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F11991>)

Délivrance lors du mariage (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1345>)

Mise à jour : mariage, naissance, divorce, décès... (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F18910>)

Second livret lors d'une séparation (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F11996>)

Perte, vol ou destruction du livret (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F11994>)

Et aussi

[Actes d'état civil \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N359\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N359)

Papiers – Citoyenneté – Élections

©
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)